

**COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2024 DU MASTER DE MANAGEMENT  
PARCOURS STRATEGIE DIGITALE : E-BUSINESS ET COMMUNICATION**

**Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L612-6 et L712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 30 avril 2019 relative aux comités de recrutement en master,
- Vu** la proposition de Monsieur Richard CALVI, directeur de l'Institut d'administration des entreprises Savoie Mont Blanc

**ARRETE n°2024-037**

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER**  
**Mention :** MANAGEMENT  
**Parcours :** STRATEGIE DIGITALE : E-Business et communication  
est fixée comme suit :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Qualité (PR, MCF, autre)</b>
➤ Madame Véronique Favre-Bonté, responsable de la mention Management	Professeur des Universités, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Houda Chamsi, responsable de la spécialité E-Business et communication du parcours.	Enseignant-chercheur contractuelle, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Caroline Morrongiello	Maître de Conférences, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Valérie Sallaz, responsable de la spécialité E-business et Communication	PAST, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur Laurent Giraud	PRAG, Université Savoie Mont Blanc

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux et dans les locaux de l'IAE sur le site universitaire d'Annecy-le-Vieux.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 5 mars 2024

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation  
Philippe GALEZ

Jean-François DREUILLE